

L'INFORMATION DU PUBLIC A LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE R489

1. Objet

ALTA Prévention propose des formations dans le domaine des CACES® selon la recommandation R489 des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté ou des autorisations à ses clients. Ces formations sont réalisées en présentiel.

2. Pré-requis

- Etre reconnu apte à la conduite d'engins par la médecine du travail.
- Posséder une compréhension orale et écrite du français.
- Etre âgé de 18 ans. (sauf dérogation spéciale délivrée par l'inspection du travail)

3. Objectifs

La formation vise à situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.

Elle vise à l'issue de la formation, à ce que le stagiaire sera capable :

- De situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- De comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- D'expliciter et de justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot.
- De réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur.

4. Contenu de la formation.

Il est détaillé sous forme de compétences à acquérir par le stagiaire afin d'atteindre les objectifs fixés.

Connaissances théoriques

A Connaissances générales.

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...), Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...), Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...), Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

B - Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

Les différentes sources d'énergie des chariots, nature et identification, Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, portée, capacité), Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation, Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs, Dispositifs s'opposant à l'éjection du conducteur en cas de renversement ou de basculement (ceinture, portillon, porte...), Équipements interchangeables disponibles pour les chariots industriels, leurs utilisations possibles, Modes de transmission et de direction existants sur les chariots, savoir les identifier et en déduire les particularités de conduite qui en découlent, Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des chariots (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement...), Utilisation des batteries de traction des chariots électriques, nécessité et fréquence de la charge en fonction de leurs caractéristiques.

C - Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®.

Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention :

- chariots à conducteur porté concernés par la recommandation R.489
- chariots à conducteur accompagnant concernés par les recommandations R.485 et R.366,
- chariots tout-terrain concernés par la recommandation R.482,
- autres chariots de manutention,

Catégories de CACES® R.489 pour les chariots industriels à conducteur porté.

D - Notions élémentaires de physique.

Évaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...),

E - Stabilité des chariots de manutention.

Conditions d'équilibre du chariot,
Facteurs qui influent sur la stabilité latérale (renversement) et longitudinale (basculement), durant les manutentions et pendant les déplacements,
Lecture de la plaque de charge (capacité maximale en fonction de la position du centre de gravité de la charge, de la hauteur de levage...),
Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge.

F - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

- basculement du chariot vers l'avant,
- chute du chariot depuis un quai,
- chute de la charge,
- heurts de personnes ou d'engins,
- chute de hauteur,
- écrasement / coincement d'une partie du corps du conducteur,
- heurt d'un obstacle en hauteur,
- risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, charge masquant la visibilité...),
- risques liés à l'utilisation des différents carburants, modalités de leur manipulation,
- risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge...),
- risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
- risques liés au bruit,
- risques liés aux vibrations,
- risque d'incendie / explosion,
- intoxication par les gaz d'échappement,

Repérage de ces risques potentiels, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer,

Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées.

G - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté.

Identification des différents types de palettes existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi,

Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège : poids du conducteur, profondeur, inclinaison...,

Évaluation des distances de freinage, en fonction de la vitesse de déplacement du chariot et de la nature du sol,

Modalités de remplissage d'un réservoir GPL à partir d'une station de stockage,

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance sur le chariot (panne, incendie...) ou la charge

(renversement, épandage accidentel de marchandises...),

Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser,

Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,

Interprétation des pictogrammes de manutention sur les charges,

Interprétation des pictogrammes relatifs aux risques chimiques, biologiques et bactériologiques, Interprétation des panneaux de circulation,

Plan de circulation et consignes de sécurité liées au chargement / déchargement : exploitation de ces documents, intérêt de ces informations pour le cariste,

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

H - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.

Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au cariste, réalisation pratique de ces tâches,

Principales anomalies concernant :

- les chaînes et mécanismes de levage,
- le circuit hydraulique,
- les organes de freinage et de direction,
- les bandages et pneumatiques,
- etc.

Savoir-faire pratiques.

A - Prise de poste et vérification.

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
Vérification visuelle de l'état du chariot et de son équipement de préhension de charges afin de détecter les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
Vérification du fonctionnement du siège, réglage approprié,
Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (freinage, éclairage, maintien au poste de conduite, systèmes d'amélioration de la stabilité, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),
Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,
Vérification de l'adéquation du chariot aux opérations de manutention à réaliser (charge à manutentionner, distance de son centre de gravité, capacité effective du chariot et de son équipement de préhension de charges, hauteur de levage..),

B - Conduite et manœuvres.

Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
Ciruler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge, y compris :

- avec une charge limitant la visibilité,
- sur un plan incliné,
- sur un sol naturel non nivelé (si le chariot est conçu pour cette utilisation).

Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charges dont le chariot est équipé,

Suivant le type de chariot ou l'activité du conducteur :

- prendre et déposer une charge au sol,
 - évaluer la position du centre de gravité de la charge,
 - positionner le chariot pour effectuer la prise,
 - prendre la charge de manière à en assurer l'équilibre,
 - s'assurer que le lieu de dépose est approprié,
 - déposer la palette avec précision à l'endroit déterminé.
- effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile
 - apprécier le nombre maximal de niveaux sur lesquels les charges peuvent être empilées sans écroulement ou basculement de la pile,
 - positionner le chariot face à la pile pour effectuer la prise / la dépose,
 - prendre / déposer une charge sur une pile sans compromettre la stabilité.
- effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - localiser l'emplacement de stockage selon des instructions reçues,
 - apprécier les risques liés au stockage / destockage à cet emplacement,
 - vérifier le bon état du support de charge (palette...) et la qualité de son conditionnement (stabilité, banderolage,
 - positionner le chariot face à l'emplacement de stockage,
 - prendre / déposer la charge dans l'alvéole.
- réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière
 - s'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies (protocole de sécurité),

Vérifier que le chariot est adapté, compte tenu du gabarit du véhicule, de la résistance du plancher, de la présence des raidisseurs latéraux...

- mettre en œuvre les dispositions et moyens permettant un accès en sécurité à la plate-forme du véhicule,
- recourir, le cas échéant, à un système d'éclairage adapté à l'intérieur du véhicule ou sur le chariot,
- adapter la vitesse et la trajectoire du chariot à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur du véhicule,
- prendre / déposer les charges conformément au plan de chargement, en optimisant la répartition des charges dans le volume utile.

- assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement d'un véhicule

S'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies (protocole de sécurité),

- définir l'emplacement le plus approprié pour le positionnement du véhicule,
- définir l'emplacement le plus approprié pour le positionnement du véhicule,
- prendre et déposer les charges sur la plate-forme, en équilibrant les prises / les déposes de part et d'autre du véhicule pour maintenir sa stabilité,
- corriger la position de la fourche en fonction des mouvements éventuels de la plate-forme lors de la prise ou de la dépose d'une charge,
 - manutentionner une charge longue, un contenant rigide contenant un liquide et une charge déformable (sac, big bag....)
- pour chaque cas, définir une méthode de prise et de manutention permettant d'assurer la stabilité de la charge (flexibilité, glissement ...),
- prévoir et mettre en œuvre les dispositions et les moyens adaptés.
- préparer une palette en hauteur
 - vérifier la charge maximum acceptable par le chariot (déplacements charge haute),
 - effectuer des prélèvements à plusieurs emplacements d'un palettier,

- se déplacer en position haute dans les allées,
- équilibrer les charges sur la palette au fur et à mesure de sa constitution.
- charger et décharger tout type de chariot sur un engin de transport
- vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée :
 - connaître la masse et le gabarit du chariot,
 - s'assurer de sa capacité à franchir un plan incliné,
 - vérifier que la masse est compatible avec la capacité de l'engin de transport,
- apprécier si le positionnement du porte-engin permet la montée / la descente du chariot en sécurité,
- positionner le chariot dans l'axe de l'engin de transport et effectuer la manœuvre,
- après le chargement, mettre le chariot en configuration de transport et identifier ses points d'amarrage.
 - effectuer une manœuvre de descente de la cabine en cas de panne
- au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage de la cabine,
- en cabine, savoir faire exécuter une manœuvre hydraulique de descente de dépannage de la cabine à un opérateur au sol.

Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,

Adopter un mode de conduite « économique »,

Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté,

Stationner et arrêter le chariot en sécurité.

C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.

Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,

Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite, des organes de roulement...),

Rendre compte (sur tout support à disposition) des anomalies et dysfonctionnements.

Le contenu de la formation fait référence à différentes sources telles que La R485 de la CNAMT, le code du travail, des documents internes de l'entreprise et divers documents publiés par l'INRS.

Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour ALTA PREVENTION qui s'engage simplement à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

5. Durée de la formation :

De 2 à 5 jours soit de 14 à 35 heures (sur la base de 7 heures par jour) en fonction de l'expérience du candidat.

6. Modalités et délais d'accès :

Contactez Enrique PLATA, Gérant d'ALTA PREVENTION :

-Par mail : formation@altaprevention.fr

-Par téléphone : 0699851053

-Par message en utilisant le formulaire web sur <https://www.altaprevention.com>

Vous serez recontacté rapidement par mail ou téléphone afin de définir ensemble la date et les modalités de votre formation selon le planning ALTA PREVENTION.

Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation.

La formation est délivrée en présentiel.

La formation a lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 dans les locaux d'ALTA PREVENTION 13 route d'Archettes 88550 JARMENIL ou dans les locaux du client.

7. Prix et règlements

Les formations sont proposées par ALTA PREVENTION au tarif de Tarifs : de 360 € HT à 3720 € HT selon la formation inter ou intra entreprise : "Devis détaillé sur demande"

. sur www.altaprevention.com,

. formation@altaprevention.fr

. Par téléphone au 06 99 85 10 53.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante si le statut de l'organisme le prévoit.

8. Contact

Dans le cadre de son offre de formation, ALTA PREVENTION permet à ses clients de nous contacter via :

. Une adresse mail : formation@altaprevention.fr.

. Un numéro de téléphone : 0699851053.

. Une adresse postale : 12 rue du Moulin 88510 ELOYES

9. Modalités d'évaluation

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires :

Dans un 1er temps, ALTA PREVENTION définit les acquis des apprenants à un instant donné de la formation, par rapport à un objectif pédagogique défini par le formateur, fonction diagnostique.

Dans un 2ème temps, pour chaque apprenant, ou en global (sur l'ensemble de la formation) ALTA PREVENTION propose des axes d'amélioration (nouvelles situations d'apprentissage, reformulation, nouvelles méthodes ou techniques pédagogiques, ...) permettant au final, que tous les apprenants atteignent l'objectif défini, fonction régulatrice de l'évaluation formative.

Cela induit donc, de la part du formateur, une totale transparence du processus d'apprentissage et d'évaluation, en l'obligeant à établir et à exposer les objectifs d'apprentissage et l'évaluation.

Pour ce faire il utilise :

- des interrogations orales (questions à la cantonade, individuelles, ...)
 - des QCM (Questions à Choix Multiples) / QCU (Questions à Choix Unique)
 - des études de cas restituées en individuel ou en collectif
 - des mises en situation (c'est dans cette catégorie que se situent les cas concrets évoqués dans les recommandations qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire.
- L'évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ) et à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

10. Méthodes mobilisées

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires sur la base de :

- Méthode heuristique, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Remue-méninge (brainstorming), exercices des représentations, mes tests essais /erreurs, étude de cas, questionnement, l'analyse d'incident.

- Méthode démonstrative, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

L'exposé direct, l'exposé interactif ou participatif, de vidéo, de diaporama, de démonstration pratique.

- Méthode applicative. Pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Pour la partie théorique : Questions écrites QCU (test CACES®)

Pour la partie pratique : Questions orales (pour certains points l'évaluation), Mises en situation de conduite (test CACES®).

Ce qui permet de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

11. Accessibilité aux personnes handicapées

Dans le cadre des formations dispensées sur les sites d'ALTA PREVENTION, l'accueil des personnes en situation de handicap est possible après l'évaluation de la nature de l'handicap.

Les mesures à prendre, nécessaires à la réalisation d'une formation, sont à définir conjointement entre la personne en situation de l'handicap, son employeur si besoin et le référent handicap d'ALTA PREVENTION. Afin d'anticiper au mieux les besoins, il est demandé à chaque employeur inscrivant une personne reconnue en Qualité de Travailleur Handicapé de le signaler dès la prise de contact avec le service administratif.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap (Enrique PLATA au 06.99.85.10. 53) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

L'accès à nos centres ne peut se faire qu'en véhicule personnel.

Aucun transport en commun, bus et train ne permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour rejoindre l'organisme ALTA PREVENTION.